

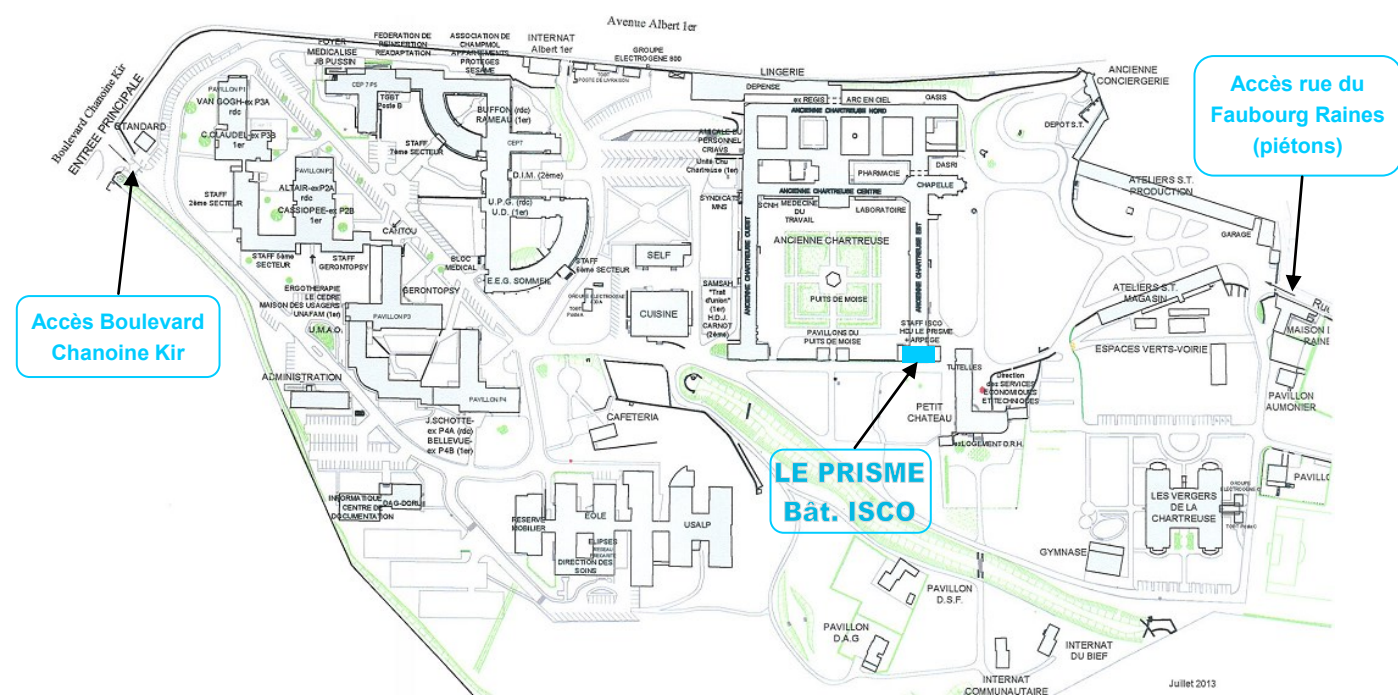
## LES PARTENARIATS

- Les unités de pédopsychiatrie du CH La Chartreuse et du CHU et les unités de psychiatrie adulte,
- L'adosphère, maison des adolescents de Côte d'Or,
- Le CH de Beaune,
- L'Éducation Nationale (collèges, lycées, médecins scolaires et infirmières scolaires),
- L'Aide Sociale à l'Enfance,
- Le SAIP,
- L'équipe mobile des PEP21,
- Le SAS.

## LE PLAN D'ACCES



Vous pouvez prendre les lignes de bus 3 ou 13 – Arrêt CH La Chartreuse – Boulevard Chanoine Kir.



## Le Prisme HDJ

1 Boulevard Chanoine Kir - 21033 DIJON Cedex



L'Hôpital de jour (HDJ) pour adolescents « LE PRISME » est une unité de soins intersectorielle du CH La Chartreuse qui accueille des adolescents âgés de 12 à 18 ans.

Le Prisme est une unité de soins qui dépend du pôle de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent du Centre Hospitalier La Chartreuse.

Ce pôle met tout en œuvre pour offrir une organisation des soins la plus adaptée aux besoins et à la répartition géographique de la population. Il est composé de dix structures de soins, réparties sur le sud du territoire de la Côte d'Or.

### Contacts :

Secrétariat : 03 80 42 54 27  
Cadre de santé : 03 80 42 49 36

### Horaires et jours d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 9h30 à 16h30  
Sauf le jeudi de 9h30 à 13h40



## LES MISSIONS

Cette unité organise des soins spécialisés pour adolescents (âgés de 12 ans à 18 ans), souffrant de troubles psychiatriques aigus entravant le processus de l'adolescence, leur vie de famille, affective, relationnelle, scolaire et / ou professionnelle.

## LES OBJECTIFS DES SOINS

L'Hôpital de Jour met en œuvre une dynamique thérapeutique prenant en compte la spécificité de la clinique adolescente, dynamique qui vise à empêcher ou à limiter toute désocialisation. La finalité des soins est de maintenir un équilibre satisfaisant entre la vie de famille du jeune, sa scolarité, son environnement socio-culturel et ses soins.

## LES MODALITES DE PRISE EN CHARGE

- Un projet de soin individuel et personnalisé est prescrit par l'équipe soignante, axé principalement sur des médiations thérapeutiques individuelles ou de groupe en prise avec les préoccupations des adolescents.
- Les temps de soins s'organisent par demi-journée, avec repas thérapeutiques.
- Les consultations médicales régulières permettent l'adaptation du projet de soins aux besoins de l'adolescent et de sa famille. **La présence des parents y est indispensable.**
- Un entretien entre le cadre du service et les responsables légaux de l'adolescent, visent à présenter le service, le projet de soins et à finaliser l'admission sur un plan administratif. A cette occasion, tous les documents nécessaires à l'admission devront être (ou avoir été) signés par le(s) responsable(s) légal(aux).
- L'adolescent aura un entretien avec un(e) psychologue référent(e). Une psychothérapie ou des entretiens de soutien pourront être proposés à l'issue de cette rencontre.
- Des entretiens d'aide à la parentalité réservés aux parents des jeunes suivis dans la structure ont lieu le jeudi après-midi sur rendez-vous.
- Un accompagnement pédagogique pourra être proposé sur prescription médicale visant le plus souvent à remettre le jeune dans une dynamique d'apprentissage, à lui redonner confiance dans le système éducatif ou à le soutenir sur un plan organisationnel.

## LES CONDITIONS D'ADMISSION

Les demandes d'admission à l'Hôpital de Jour ne peuvent se faire que sur prescription médicale : le médecin adresseur prend contact avec le praticien du PRISME afin d'échanger sur l'opportunité d'une prise en charge en Hôpital de Jour. A l'issue de ce premier contact, s'il est décidé que cette modalité de soins peut s'avérer efficace, le médecin à l'origine de la demande invite la famille à prendre rendez-vous auprès du secrétariat du PRISME. Si une prise en charge avait été initiée dans un autre lieu de soins, celle-ci se poursuit jusqu'à l'admission actée à l'Hôpital de Jour. Lors du rendez-vous médical, l'adolescent visitera le lieu de soins. La décision finale d'admission sera prise en synthèse.

**Le dossier d'admission**, remis aux parents (ou responsables légaux), comportant toutes les pièces administratives et les différentes autorisations doit impérativement être complété, signé et rapporté au plus tard **le premier jour de prise en charge** ou sera renseigné lors de l'entretien qui précède l'admission, avec le cadre du service Enfin, la couverture sociale doit être à jour.

Un bilan régulier par le médecin traitant de l'adolescent est préconisé.

## LA CAPACITE D'ACCUEIL

L'unité a une capacité d'accueil en Hôpital de Jour de 12 places par jour.

## L'EQUIPE

- Praticien référent de l'unité,
- Cadre de santé,
- Trois psychologues à temps partiel (dont un assurant une consultation d'aide à la parentalité un après-midi par semaine),
- Une assistante sociale (temps partiel),
- Une assistante médico-administrative,
- Une infirmière et deux infirmiers,
- Une éducatrice spécialisée et un éducateur spécialisé,
- Un musicothérapeute (temps partiel),
- Une ergothérapeute (temps partiel),
- Une éducatrice sport adapté (temps partiel),
- Trois enseignants du second degré détachés (3h par semaine) de l'Éducation Nationale.